

VIENNE HERDO

1 rue François Prat - 86000 Poitiers

05 49 61 17 35

district@foot86.fff.fr

http://foot86.fff.fr

19H - 20H30

FORMATIONS arbitre de club

2 NOV.
Quinçay

5 NOV.
Verrières

19 NOV.
Availles-en-Châtelleraut

22 JANV.
Poitiers

Brano Vignaud
PHOTOGRAPHIE

FORMATIONS ARBITRE DE CLUB

Le lien d'inscription est disponible en
page 5

30 NOVEMBRE 2026

Les organigrammes ainsi
que les défis sportifs sont
à transmettre avant le
30 novembre 2026.

Plus d'infos page 4

TOUTES FOOT

La 5ème édition est
lancée, la date limite
d'inscription est le
15 décembre 2026.

Plus d'infos page 6

PARTENAIRE

ANCELIN
CITEOS

SOMMAIRE

Partenaires.....	p2
Avis aux clubs.....	p3
Avis aux éducateurs.....	p14
PV Commission Sportive.....	p17
PV Commission Jeunes.....	p21
PV Commission Litiges et Contentieux.....	p28
PV Commission Respect et Prévention.....	p32
Informations diverses.....	p33

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 31 octobre

- Formation spécifique arbitres stagiaires

Lundi 2 novembre

- Comité de Direction
- CPS U12-U13 Gardiens de buts à Neuville de Poitou
- Formation arbitre de club à Quinçay

Mardi 3 novembre

- Commission des Jeunes

Mercredi 4 novembre

- Détection U14G à Beaumont

Jeudi 5 novembre

- Commission de Discipline
- Commission Féminine
- Formation arbitre de club à Verrières

Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.



Bureau d'études

[Bureau d'études](#) →



Eclairage public et sportif

[Eclairage public et sportif](#) →



Mise en valeur du patrimoine

[Mise en valeur du patrimoine](#) →



Illuminations festives

[Illuminations festives](#) →



Equipements Urbains Dynamiques

[Equipements Urbains Dynamiques](#) →



Infrastructure de recharge de véhicule électrique

[Infrastructure de recharge de véhicule électrique](#) →

Pour accéder à leur site : <https://www.ancelinreseaux.fr/>

AVIS AUX CLUBS

CALENDRIER GÉNÉRAL – SAISON 2026/2027

TÉLÉCHARGEZ LE [CALENDRIER GENERAL MIS A JOUR \(09-10-2026\)](#)

FOOTCLUBS : PASSAGE À LA DOUBLE AUTHENTIFICATION

Afin d'améliorer la sécurité des applications et la protection des données, la Fédération Française de Football met en place l'Authentification Multi-Facteurs (MFA).

Les prérequis pour un passage réussi au MFA sont les suivants :

- Installer sur son téléphone Google Authenticator ou Microsoft Authenticator,
- Chaque compte Footclubs doit être nominatif,
- Chaque adresse mail ne doit être associée qu'à un seul compte Footclubs dans un même club,
- Avoir un mot de passe en cours de validité.

Si ces conditions ne sont pas remplies, merci de vous rapprocher de vos correspondants Footclubs. Un support de deuxième niveau vous sera apporté par le service informatique de la LFNA.

Les utilisateurs de Footclubs auront jusqu'au 4 novembre 2026 inclus pour finaliser l'opération de passage au MFA. Au-delà de cette date, leur compte sera bloqué.

Le correspondant Footclubs du club devra ensuite intervenir pour relancer la procédure de passage au MFA. Une information particulière sera effectuée auprès des correspondants Footclubs pour préciser leur champ d'action.

TUTORIEL : [Comment activer la MFA ?](#)

UTILISATION DE LA FMI

En ce début de saison 2026-2027, vous trouverez ci-dessous quelques rappels de la Fédération Française de Football en matière d'usage de la FMI.

1. Version

Nous vous rappelons que **la version FMI 5.0.17** est la seule version à laquelle les utilisateurs doivent se connecter.

Aide à l'installation : [FAQ FMI](#)

2. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

La case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve

• Paramètres à vérifier :

- Type de Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- Équipes affectées :

Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur: Didier MAZEAS
Code d'accès: DMAZEAS
Type de profil: ☐ Gestionnaire ☒ Invité

Profil:

Gestion feuille de match informatisée: ☒

Signature des demandes de licences dématérialisées: ☒

Actif: ☒

Niveau Footclubs:

Téléphone:

Adresse mail:

Date de dernière connexion: 04/11/2020 13:43:19

Catégorie	Equipe	Compétition la plus récente
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 1	Départemental 2
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 2	Départemental 4 (2024-2025)
☐ Libre / U19 - U18	Pruniers Us 21	Coupe Gambardella Crédit Agricole
☐ Libre / U15 - U14	Pruniers Us 1	U15 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 1	U13 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 2	U13 Départemental 3 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 1	U11 Critérium 2 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 2	U11 Critérium 2 (2024-2025)
☐ Libre / Senior F	Ent. Pruniers 1	Seniors Féminines A 8 (2024-2025)
☐ Libre / U15 F - U14 F	Pruniers Us 1	

AVIS AUX CLUBS

3. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT.**

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
 - Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
 - Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
 - Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois.**

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données.** Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.



Seuls les matchs à domicile apparaissent sur la tablette avec la nouvelle version.

UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2026**1/ Les organigrammes**

Pour vous aider dans l'organisation et la structuration de votre association, nous vous proposons un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).

Nous vous remercions de compléter l'organigramme (lien ci-dessous) et de nous le retourner par mail au District de la Vienne de Football (district@foot86.fff.fr) **avant le 30 novembre prochain.**

Organigramme : <https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/1f85b19c8ef0baefe563c9571fb6fc98.pdf>

2/ Les Défis sportifs

Ils sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré. Ils doivent donc être passés dans un climat de confiance et de plaisir indispensable à leur réussite. La progression de chacun n'étant que l'unique but visé, il paraît donc logique que les jeunes puissent effectuer ces tests le plus grand nombre de fois possible afin d'obtenir une réelle évolution.

Pour les U10-U11G et U11F, il s'agit juste de faire connaître et d'habituer les joueurs/es à ces défis sans rechercher toutes formes de performances

Présentation générale : <https://urls.fr/YmgEDc>

Barèmes : <https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/bc15703e5207a5535ad7d57c4a481ca9.pdf>

Fiches résultats : <https://urls.fr/cA31yr>

Ils sont à retourner pour le **lundi 30 novembre 2026.**

AVIS AUX CLUBS

FORMATIONS ARBITRE DE CLUB

Voici les différentes dates proposées pour les formations arbitre de club :

- **Lundi 2 novembre 2026 à Quinçay** (5 Rue du Lac - Quinçay 86190) – de **19h à 20h30**
- **Jeudi 5 novembre 2026 à Verrières** (Salle Jean-Alain Lochon, 2 place de Coume - Verrières 86410) – de **19h à 20h30**
- **Jeudi 19 novembre 2026 à Availles en Châtellerauld** (Rue de Chémery les deux - Availles en Châtellerauld 86530) – de **19h à 20h30**
- **Vendredi 22 janvier 2027 au siège du District de la Vienne de Football** – de **19h à 20h30**

Lien d'inscription : <https://forms.gle/LPUQbVjzfeR7vjqv9>

PRATIQUE FÉMININE U6F-U10F

Depuis plusieurs années, le District de la Vienne met en place des plateaux U6-U10 100% féminin. Ci-dessous les plateaux déjà effectués ainsi que ceux à venir.

PLATEAUX
100% FÉMININS

POITIERS
SAM. 03 OCT.
10H00 - 11H30

CHAUVIGNY
SAM. 17 OCT.
12H30 - 14H00

LA CHAPELLE-BÂTON
SAM. 07 NOV.
10H00 - 11H30

LUSIGNAN
SAM. 21 NOV.
10H00 - 11H30

BUXEROLLES
SAM. 05 DÉC.
10H00 - 11H30

Inscription via un questionnaire
auprès de votre club !

AVIS AUX CLUBS

TOUTES FOOT

Depuis cinq saisons, **Toutes Foot** accompagne et récompense les clubs qui s'engagent concrètement en faveur du développement du football féminin et de la mixité.

Pour cette **5^e édition**, la FFF poursuit son ambition de faire progresser la place des femmes à tous les niveaux du football : pratiquantes, arbitres, éducatrices, dirigeantes et bénévoles.

Grâce à la mobilisation des clubs, districts et ligues, Toutes Foot s'est imposé comme **un dispositif de référence**. Ce dernier encourage les initiatives favorisant l'accès des femmes autour de deux ambitions majeures :

- développer la pratique féminine ;
- rendre accessible les fonctions d'encadrement, d'arbitrage et de gouvernance.

Toutes les informations pour participer sont disponibles via le lien ci-dessous :

[Toutes foot | Fédération Française de Football \(FFF\) | Site Officiel](#)

- 15 décembre 2026 : date limite de déclaration d'engagement
- 5 mai 2027 : date limite de dépôt des actions

CIDFF86 - FORMATION VSS SPORT - 7 NOVEMBRE ET 12 DECEMBRE 2026

Le CIDFF a le plaisir de vous inviter à une **séance de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans le sport**, destinée aux clubs sportifs et associations sportives de la Vienne.

Cette action, financée par la **DRAJES**, a pour objectif d'outiller les encadrant·e·s, dirigeant·e·s et bénévoles afin de prévenir, repérer et agir face aux situations de violences sexistes et sexuelles dans le sport.

2 dates au choix : Samedi 7 novembre ou samedi 12 décembre

Horaire : de 9h à 12h30

2 Lieux :

- **Samedi 7 novembre** : Complexe sportif Michel Amand Salle 2 - 2 avenue de la Fraternité 86180 Buxerolles
- **Samedi 12 décembre** : Maison des services - 7 Rue Enjambes 86600 Lusignan

Au programme :

- Comprendre les mécanismes et les conséquences des violences sexistes et sexuelles dans le milieu sportif
- Identifier les obligations légales et les bonnes pratiques de prévention
- Échanger sur des cas concrets et les ressources disponibles (écoute, signalement, accompagnement)

La participation est gratuite, mais l'inscription est obligatoire (places limitées).

Inscription :

<https://forms.cloud.microsoft/Pages/ResponsePage.aspx?id=rv51jToMQkGpWkPbsQNbhKggVaekZupGtWsV6UDcfp1UQ0o4TIQ0VTIBOE1NRkozWFI5U0dJOUQ5My4u>

CIRCULAIRE D'APPLICATION – GESTION DES TERRAINS IMPRATICABLES

(Dispositions particulières applicables au championnat seniors ou coupes - assemblée générale de juin 2026 à CHALANDRAY)

Les clubs recevants sont tenus de tout mettre en œuvre pour que les rencontres se déroulent aux dates et heures prévues au calendrier.

1- Inversion des matches

Au cours de la phase aller du championnat, si le terrain du club recevant est déclaré impraticable par arrêté municipal, la rencontre est **obligatoirement inversée**.

Cette inversion s'applique sous réserve que le terrain du club visiteur soit disponible et praticable. Le match doit se dérouler le jour et à l'horaire initialement prévus au calendrier.

2- Mesures d'équité sportive (retard de calendrier)

Lorsqu'une équipe compte au moins **deux matches de retard** par rapport à l'équipe de la même poule ayant disputé le plus grand nombre de rencontres, la commission compétente pourra désigner un terrain de repli si le terrain du club devant recevoir est à nouveau indisponible ou impraticable.

Cette disposition revêt un caractère obligatoire.

3- Programmation successive sur terrain synthétique

En cas de reprogrammation de plusieurs rencontres sur un même terrain synthétique le même jour, la commission compétente se réserve le droit de fixer des horaires successifs adaptés.

4- Procédure et délais de transmission :

- **Transmission de l'arrêt municipal**

L'arrêt municipal d'interdiction d'utilisation du ou des terrains de football doit être établi en bonne et due forme et transmis au secrétariat du District exclusivement par mail à l'adresse suivante : district@foot86.fff.fr de la commune ou de la communauté de communes concernée.

- **Délai limite (vendredi 17 heures) ou samedi matin si permanence**

L'arrêté doit parvenir au secrétariat au plus tard le **vendredi à 15 heures ou le samedi avant midi (si permanence)**. Le secrétariat compétitions se chargera de procéder à l'inversion de la rencontre si la faisabilité est avérée et d'en informer le corps arbitral.

- **Procédure hors délais (après le vendredi 17h ou le samedi 12h si permanence)**

Au-delà de ces horaires, il appartient exclusivement au club dont le terrain est impraticable d'aviser directement le club adverse et le District de la Vienne de Football. L'inversion pourra se faire à la seule condition que le match se déroule le même jour aux mêmes horaires (si le terrain adverse est disponible).

Le club qui accueillera la rencontre (visiteur qui devient recevant) doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la tenue du match notamment en confirmant la disponibilité de son terrain, conformément aux dispositions votées à l'Assemblée Générale.

Le club recevant initialement devra obligatoirement prévenir les officiels de la rencontre ainsi que le District de la Vienne de Football du changement de lieu.

Sanction : A défaut du respect de ces procédures ou en cas de carence, la Commission compétente attribuera le match perdu par pénalité aux deux équipes ou uniquement au club fautif si la responsabilité est avérée.

AVIS AUX CLUBS

PASS SPORT – 2026/2027

Qu'est-ce que le pass Sport ?

Le pass Sport est une aide financière destinée à couvrir tout ou partie des frais d'inscription dans un club, une association sportive ou une salle de sport partenaire. Elle prend la forme d'une réduction immédiate lors de l'inscription.

Qui peut bénéficier du pass Sport ?

Pour la saison 2026-2027, le dispositif est ouvert aux :

- Jeunes de 6 à 17 ans révolus faisant partie d'un foyer allocataire dont le quotient familial (CAF ou MSA) est inférieur ou égal à 699 € ;
- Jeunes en situation de handicap :
 - De 6 à 19 ans révolus bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ;
 - De 16 à 30 ans révolus bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés).
- Étudiants boursiers jusqu'à 28 ans révolus, titulaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026 :
 - Bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
 - Bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale.

Cette aide du ministère chargé des Sports s'adresse aux enfants et aux jeunes qui rencontrent des obstacles à la pratique sportive – qu'ils soient d'ordre financier, social ou liés à un handicap. L'objectif : leur permettre d'accéder durablement à une activité physique encadrée, au sein d'un environnement structurant, éducatif et sécurisé.

Quand vais-je recevoir mon pass Sport ?

Les bénéficiaires recevront leur code pass Sport directement par courrier électronique mi-septembre 2026, à l'adresse transmise par les organismes partenaires (CAF, MSA, CROUS). Pensez à vérifier vos courriers indésirables et conservez bien le message.

Si plusieurs de vos enfants mineurs sont éligibles au pass Sport, vous recevrez un courrier électronique distinct pour chacun d'eux, contenant leur code pass Sport personnel.

Où et comment utiliser le pass Sport ?

Pour l'utiliser, il suffira de présenter votre code à votre club ou salle de sport au moment de l'inscription. S'il l'accepte, celui-ci déduira automatiquement 50 € de la licence ou de l'abonnement au moment de l'inscription.

Il peut être utilisé dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partout en France. Vous pouvez [consulter une liste indicative des établissements cartographie](#).

Si le club qui vous intéresse ne figure pas sur la liste, il est possible qu'il soit partenaire mais non référencé. N'hésitez pas à vérifier directement auprès du club ou de la salle de sport.

Le pass Sport est valable du 1er septembre au 31 décembre 2026.

Accès au site : [Accueil - pass Sport](#)

PASS SPORT – ACCÈS CLUB

Dans le cadre du dispositif Pass'Sport 2026, mis en place par le Ministère des Sports, nous vous rappelons que **vosre attestation d'affiliation 2026-2027 est accessible directement depuis Foot Clubs**.

Pour la télécharger, **rendez-vous dans :**

- > **Menu Organisation**
- > **Édition/Extraction**
- > **Attestation d'affiliation**

Ce document est indispensable pour permettre à vos licenciés éligibles de bénéficier de l'aide Pass'Sport.

AVIS AUX CLUBS

TROPHÉE JEUNE BÉNÉVOLE

Le Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif et le CDOS de la Vienne récompensent les jeunes bénévoles (de 16 à 30 ans) s'impliquant dans leur discipline en participant à la gestion de leur comité départemental et/ou de leur club sportif.

Alors n'attendez plus : **VALORISEZ VOS JEUNES BÉNÉVOLES, INSCRIVEZ-LES !**

Vous pouvez inscrire les jeunes directement à partir de ce lien : [Inscription trophée jeune bénévole](#)

Date limite de retour de candidature le 17 novembre

Remise des récompenses le samedi 5 décembre



C'est QUOI ?

Le Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif et le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vienne, récompensent les jeunes bénévoles s'impliquant dans leur discipline en participant à la gestion de leur comité départemental et/ou de leur club sportif.

Un jury choisira parmi les 5 candidats retenus, celui le plus valeureux, méritant le « Trophée du Jeune Bénévole » de l'année.

Pour QUI ?



30 ans est l'âge maximum retenu pour les candidats
(au 31/12/2025)

Les candidats retenus recevront chacun une récompense au cours d'un événement sportif. Le « Trophée du Jeune Bénévole » est remis en jeu chaque année.

Les candidats retenus par le Jury recevront aussi la « médaille d'encouragement » du Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif ainsi qu'une lettre de félicitation ministérielle.

Nous vous chargeons, cher(e)s Président(e)s, d'inciter vos clubs à envoyer des candidatures afin d'avoir un large éventail de choix de bénévoles.



COMMENT ça marche ?

Critères de classement des candidats :

1. Nombre d'années de pratique dans la discipline (licences)

1 point par année

2. Engagement dans l'équipe dirigeante d'un comité départemental :

6 points par année

et d'un club : 4 points par année

et d'un comité régional : 2 points par année

3. Engagement dans l'encadrement sportif d'un club ou d'un comité (initiateur, animateur, entraîneur bénévole)

3 points par année

4. Encadrement de stages départementaux s'accompagnant d'une démarche de formation

2 points par année

5. Engagement dans la filière de jury de compétition, d'arbitrage

4 points par année

Tous les candidats sauf les 5 sélectionnés l'année précédente peuvent participer à nouveau à ce trophée les années suivantes, s'ils ne dépassent pas l'âge de 30 ans.

Les personnes nées avant 1996 ne peuvent pas participer.

L'EQUIPEMENT DES JOUEURS : LES RÈGLES À CONNAÎTRE



ÉQUIPEMENT JOUEURS & JOUEUSES

SUR LE TERRAIN AVEC LES BONNES PRATIQUES

AUTORISÉ



**ALLIANCE
STRAPPÉE**



**BRACELET EN
TISSU
STRAPPÉ**



**SOUS-SHORT
DE LA MÊME
COULEUR**

*NE DOIT PAS
DESCENDRE EN
DESSOUS DU GENOU*



**CHAUSSETTES
COUPÉES
STRAPPÉES**

*AU NIVEAU DE LA
MALLÉOLE
STRAP DE LA MÊME
COULEUR QUE LES
CHAUSSETTES*

INTERDIT

**BOUCLE D'OREILLE
PENDANTE**

*INTERDITE MÊME
STRAPPÉE*



**ALLIANCE NON
STRAPPÉE**



**BRACELET EN
TISSU NON
STRAPPÉ**



**CHAUSSETTES
COUPÉES
NON STRAPPÉES**



**CHAUSSETTES
TROUÉES
AUX MOLLETS**



**LES ACCESSOIRES JUGÉS SANS DANGER PAR L'ARBITRE SONT
AUTORISÉS S'ILS SONT CORRECTEMENT COUVERTS.**

FAFA MATÉRIEL



Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF) qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue du Football Professionnel (LFP) par solidarité auprès du football amateur.

Dans ce cadre, conformément aux annonces faites dans le cadre de la Conférence Nationale du Football de novembre 2025, la FFF déploie un nouveau dispositif spécifique intitulé **FAFA Matériel**, conçu pour apporter un **soutien universel et concret** aux clubs amateurs dans leurs besoins matériels du quotidien.

Ce dispositif a pour vocation d'aider les clubs à maintenir et améliorer leur fonctionnement courant, en facilitant l'acquisition d'équipements essentiels à la vie sportive et associative, notamment :

- du matériel sportif,
- de l'électroménager,
- du matériel informatique,
- du mobilier destiné aux lieux de vie.

Toutes les informations vous ont été transmises par mail.

En cas de questions, adressez un mail à district@foot86.fff.fr

FAFA TRANSPORT



Dans le cadre de la politique environnementale de la FFF et du partenariat entre la Fédération et Volkswagen, la FFF accompagne les clubs amateurs dans leur projet de location de véhicule Volkswagen destiné au transport de leurs licencié(e)s.

Dans le cadre du dispositif Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), le club peut bénéficier d'une **aide financière de la FFF pour la location de son véhicule**. En effet, les clubs peuvent souscrire à un **contrat de Location Longue Durée (LLD)** pour un véhicule Volkswagen hybride/ électrique auprès d'un concessionnaire agréé Volkswagen.

Il s'agit d'un contrat unique négocié directement par la FFF auprès de Volkswagen pour le compte des clubs amateurs. Ce partenariat permet aujourd'hui aux clubs d'avoir accès à une gamme de véhicules de qualité tout en profitant de remises exceptionnelles

En cas de questions, adressez un mail à district@foot86.fff.fr

AVIS AUX CLUBS

TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN

**Lancement de la 19ème édition des Trophées Philippe Séguin !
La 19ème édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football » est lancée !**

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :

- Education & Citoyenneté
- Mixité & Diversité
- Solidarité & Inclusion
- Santé & Environnement

2 catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs.

Le calendrier 2026-2027

- Dépôt des candidatures du **22 septembre 2026 au 7 décembre 2026**
- Jury de sélection sur dossiers : **mercredi 20 janvier 2027**
- Jury d'audition des clubs : **mercredi 10 mars 2027**
- **Cérémonie de remise des trophées : jeudi 20 mai 2027**

Chiffres-clés (depuis 2008)

- Plus de 5 000 bonnes pratiques recensées
- 306 clubs récompensés
- Près d'1 million d'euros de dotation globale



FORMATIONS D'ÉDUCATEURS

DIPLOMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Responsable École de Football - Date limite des inscriptions 28/09/2026	Poitiers	Positionnement 12/10/2026	10h00-18h00
		Semaine 1 09 et 10/11/2026 03 et 04/12/2026	
		Semaine 2 28 et 29/01/2027 02 et 03/03/2027	
		Certification 14/04/2027	
Coach Jeunes - Date limite des inscriptions 17/11/2026	Poitiers	Positionnement 01/12/2026	10h00-18h00
		Semaine 1 Du 16 au 18/12/2026	
		Semaine 2 Du 10 au 12/02/2027	
		Certification 30/03/2027	
Coach Séniors - Date limite des inscriptions 16/11/2026	Inter-secteur avec la Vienne Parthenay/Poitiers	Positionnement 30/11/2026	J1 : 10h00-22h00 J2 : 09h00-18h00
		Semaine 1 Du 18 au 19/01/2027	
		Semaine 2 Du 01 au 02/02/2027	
		Certification 27/04/2027	

AVIS AUX ÉDUCATEURS

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	22/10/2026 & 25/11/2026	09h00-17h00
	Poitiers	16/02/2027 & 13/04/2027	09h00-17h00

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U10-U13	Poitiers	23/10/2026 & 18/11/2026	09h00-17h00
	Poitiers	17/02/2027 & 14/04/2027	09h00-17h00

Un nouveau CFI U10 – U13 a été mis en ligne. La session aura lieu le 4 novembre et le 2 décembre à Châtelleraut (Stade des Nonnes).

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U14-U19	Poitiers	03/03/2027 & 31/03/2027	14h00 – 20h00

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI SENIORS	Poitiers	04/02/2027 & 16/03/2027	15h00 – 21h00

JOURNÉES COMPLÉMENTAIRES DIPLÔMES FÉDÉRAUX (demande d'équivalence)

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Journée complémentaire Coach Jeunes	Poitiers	10/02/2027	08h00 – 16h00
Journée complémentaire Coach Séniors	Poitiers	16/03/2027	15h00-21h00

Pour s'inscrire aux différentes formations : <https://maformation.fff.fr/category/index.html?animateur>



Anthony ALLOUIS
aallouiselfna.fff.fr
06 44 28 33 94



Tony RICHARD
trichardefoot86.fff.fr
06 31 33 94 48



IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2felfna.fff.fr

AVIS AUX ÉDUCATEURS

THÈMES FPC (Recyclage) – 2026-2027

La saison prochaine, afin de s'aligner au mieux avec les exigences de Qualiopi et de la DTN, les **sessions FPC (Formation Professionnelle Continue) seront régionalisées**.
Ce choix est expérimental pour la saison 26-27.

Vous trouverez ci-dessous les premières sessions pour la saison 26-27.

- **3 et 4 décembre 2026 – La pratique Futsal dans le club – Tartas (lieu à confirmer) ;**
- **24 et 25 juin 2027 – La pratique Féminine dans le club - Le Haillan.**

Période transitoire journées complémentaires pour l'obtention d'un DF

Jusqu'au 30 juin 2027, les titulaires d'un CFF2 ou CFF3 certifié, ainsi que du PSC1 ou équivalent, peuvent obtenir un Diplôme Fédéral Coach Jeunes et/ou Seniors en participant à une Journée Complémentaire de 8 h :

- Titulaire du CFF2 certifié ou du CFF3 certifié + PSC + Journée Complémentaire Jeunes → DF Coach Jeunes
- Titulaire du CFF3 certifié + PSC + Journée Complémentaire Seniors → DF Coach Seniors

Les journées complémentaires sont indépendantes.

Les titulaires du CFF3 certifié doivent suivre les deux journées pour obtenir les deux diplômes.

Initiateur 2 ou CFF2	1 journée complémentaire	DF Coach Jeunes
Animateur Sénior ou CFF3	2 journées complémentaires	DF Coach Jeunes
		DF Coach Sénior

Attention : il faut être titulaire obligatoirement du PSC1 ou de l'une des différentes équivalences (Attestation de Formation aux Premiers Secours -AFPS- / Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences-AFGSU- / Brevet National de Secourisme-BNS- / Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail-CSST,)

FORMATIONS GARDIENS DE BUT

Cette saison, les formations Gardiens de But se feront toujours en collaboration avec le District des Deux -Sèvres, veuillez trouver ci-dessous les dates :

- Certificat Fédéral d'Initiateur Gardien de But, module Perfectionnement : les 12 et 13 Février à Niort

Lien pour inscription au module initiation : <https://maformation.fff.fr/formation/31-gardien-de-but-initiation.html>

Réunion du mercredi 28 octobre 2026
Procès-verbal n°13

Président M. Jean Louis OLIVIER
Présents MM. Gregory BOUCHET, Philippe GUILBAULT et Éric MAIOROFF
Excusé M. Christian DELCEL

Approbation du PV n°12 sans modification

REPORT DE MATCH

SAISON 2026 - 2027 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D4	F	4	31/10/26	78804286	Pouillé Tercé (1)	Sèvres Anxaumont (2)	Arrêté municipal	14/11/26

SAISON 2026 - 2027 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS

Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
Challenge des Réserves	3	24/10/26	80513921	Cenon/Vouneuil (2) / Naintré (2)	Match de Championnat	11/11/26

INTEMPERIES-CIRCULAIRE D'APPLICATION

Lien de la Circulaire :

<https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/af1c5830477e364a1c9237b4dfe41646.pdf>

DÉPARTEMENTAL 1

Information :

La commission valide la demande du SO Châtelleraut pour que son match l'opposant à Oyré Dangé se déroule sur le terrain annexe le même jour que leur brocante annuelle.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 78802969 : St Saviol (1) – Château Larcher (2) en poule C du 31/10/26

Demande du club de Château Larcher pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les arbitres assistants seront à la charge du club de Château Larcher.

DÉPARTEMENTAL 4

Information :

La commission valide le changement d'horaire pour les matchs ci-dessous qui auront lieu à 12h15 à Château Larcher en D4 poule E :

- Château Larcher 3 – Lusignan 2 du 1/11/26
- Château Larcher 3 - Usson Isle 2 du 29/11/26

Information :

La commission informe le club de POUILLE TERCE évoluant en Poule F, suite à l'arrêté municipal sur le terrain pour les 31/10 et 01/11 que s'il ne trouve pas de terrain de repli pour jouer contre Sèvres Anxaumont 2, la rencontre sera reportée impérativement pour le 14/11/2026.

DÉPARTEMENTAL 5

Information :

L'éclairage du terrain de l'AS Persac ayant été homologué, les matchs à domicile de cette équipe auront lieu le samedi soir à 19h à partir du 21 novembre 2026 contre Lussac

Match n° 78855705 : Mouterre Silly (1) – Beuxes (1) en Poule A du 01/11/26

Demande du club de Mouterre Silly pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Mouterre Silly.

Match n° 78855706 : St Christophe (1) – Loudun (2) en Poule A du 01/11/26

Demande du club de Loudun pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Loudun.

COUPE LOUIS DAVID

Information :

La commission informe que le tour n° 4 prévu les 24/25 octobre 2026 a été décalé aux 14/15 novembre 2026 et que le tour n°5 prévu les 14/15 novembre 2026 a été décalé aux 9/10 janvier 2027.

Match n° 79781017 : Montmorillon (2) – Payroux Charroux Mauprévoir (1) du 10/10/26 :**Courriel de Réclamation du club de Payroux Charroux Mauprévoir (11/10/26 à 22h34)**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 14/10/26 (PV n°7) qui dit les réclamations non fondées et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 9 à 1 en faveur de l'équipe de Montmorillon (2).

L'équipe de Montmorillon (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

COUPE LOUIS DAVID : 4 ^{ème} tour le 15/11/26				
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.2
1	3 CITES POITIERS 1	D2A	BIARD 1	D3D
2	3 VALLEES 86 3	D3D	POITIERS STADE 3	D1
3	ACG FOOT SUD 86 1	D2B	NIEUIL L'ESPOIR 1	D1
4	AVANTON 1	D3B	CHATELLERAULT FC 2	D2A
5	BEAUMONT ST CYR 2	D2A	BUXEROLLES 3	D2B
6	BRION ST SECONDIN 1	D3C	MONTMORILLON 2	D3D
7	CHAPELLE VIVIERS 1	D3D	POITIERS GIBAUDERIE 1	D4B
8	CHASSENEUIL ST GEORGES 1	D2B	NEUVILLE 2	D2A
9	CHATEAU GARNIER 1	D5I	CHAUVIGNY 3	D2B
10	LEIGNES S/ FONTAINE 1	D3D	CHATEAU LARCHER 2	D3C
11	LOUDUN 1	D3A	CHÂTELLERAULT PORTUGAIS 1	D1
12	LUSIGNAN 1	D2B	LIGUGÉ 2	D1
13	MIREBEAU 1	D2A	CHÂTELLERAULT SO 2	D1
14	NOUAILLÉ 2	D1	FONTAINE LE COMTE 2	D2B
15	OYRE DANGÉ 1	D1	PAIZAY LE SEC 1	D2B
16	ST LEGER MONTBRILLAIS 1	D4A	AVAILLES EN CHATELLERAULT 1	D2A
17	ST SAVIOL 1	D3C	ST BENOIT 1	D2B
18	USSON POITOU ISLE 1	D1	ROUILLÉ 1	D2B
19	VICQ S/GARTEMPE 1	D2A	INGRANDES 1	D3B
20	VIVONNE 1	D2B	MIGNALOUX BEAUVOIR 1	D1

Organisation du 4^{ème} tour de la Coupe Louis David 40 équipes pour 20 matchs

23 équipes qualifiées du tour 3

8 équipes de D2 éliminées du T2 ou T3 de CNA

9 équipes de D1 non engagées ou éliminées de CNA

COUPE JOLLIET ROUSSEAU

Information :

La commission valide la demande du club de DIENNE transmise par mail pour jouer le 4^{ème} tour de coupe le samedi soir à 19 h contre PERSAC.

Match n° 80512373 : Senillé St Sauveur (1) - Jouhet Pindray (1) du 24/10/26 :

Forfait de l'équipe de Jouhet Pindray (1) (sans déplacement)

Amende de 36€ au club de Jouhet Pindray

L'équipe de Senillé St Sauveur est qualifiée pour la suite de la compétition

JOLLIET ROUSSEAU : 3^{ème} tour le 15/11/26				
N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	ARCHIGNY 1	D4C	BONNEUIL MATOURS 1	D4F
2	ASLONNES 1	D4E	FLEURÉ 1	D3D
3	CHATELLERAULT REUNIONNAIS 1	D5C	LEIGNÉ S/USSEAU 1	D3B
4	LAVOUX LINIERS 1	D4B	DISSAY 1	D4C
5	MOUTERRE SILLY 1	D5A	MONCONTOUR 1	D4A
6	OUZILLY 1	D4A	NORD VIENNE/3 MOUTIERS 1	D3A
7	PERSAC 1	D5G	DIENNÉ 1	D4D
8	PLEUMARTIN ROCHE POSAY 1	D5C	COLOMBIERS 1	D4B
9	ST REMY S/ CREUSE 1	D4C	SENILLE ST SAUVEUR 1	D5F
10	VALENCE EN POITOU FC 1	D4E	COULOMBIERS 1	D5H
11	VALLEE DU SALLERON 1	D4D	BONNES 1	D5C

Organisation du 3ème tour : 22 équipes

10 équipes qualifiées du tour 2

9 équipes de D4 éliminées du Tour 2 de la Coupe Louis David

3 équipes de D3 éliminées du tour 2 de la Coupe Louis David

CHALLENGE DES RÉSERVES

Informations :

Le match de challenge des réserves Cenon/Vouneuil 2 – Naintré 2 est reporté au mercredi 11 novembre à 15h compte tenu du match de Championnat de l'équipe de Naintré 2 le 24 octobre.

L'équipe qui se qualifiera lors de cette rencontre participera au tour 4 le week-end du 14 et 15 novembre

CHALLENGE DES RÉSERVES : 4^{ème} tour le 15/11/26				
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.2
1	CHATELLERAULT PORTUGAIS 2	D4C	AVAILLES EN CHATELLERAULT 2	D4B
2	JAUNAY MARNY 2	D4B	NEUVILLE 3	D3A
3	LIGUGÉ 3	D3C	LEIGNE S/FONTAINE 2	D4D
4	MIGNÉ AUXANCES 2	D3A	CHÂTELLERAULT FC 3	D3B
5	MONTAMISE 2	D4B	CENON/VOUNEUIL 2 ou NAINTRÉ 2	D5B D2A
6	POITIERS BAROC 2	D5F	NOUAILLE 3	D3C
7	ST BENOIT 2	D4E	SMARVES ITEUIL 2	D4F
8	VALDIVIENNE 2	D4D	CHATEAU LARCHER 3	D4E

Organisation du 4ème tour du Challenge des réserves: 16 équipes

16 équipes qualifiées du 3ème tour du challenge des réserves

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 80515483 : Payroux Charroux Mauprévoir (2) - Blanzay (2) du 24/10/26 :

Forfait de l'équipe de Blanzay (2) (sans déplacement)

Amende de 36€ au club de Blanzay

L'équipe de Payroux Charroux Mauprévoir est qualifiée pour la suite de la compétition

La commission informe que le tirage du tour 3 sera réalisé lors de la prochaine réunion.

COUPE TASSIN

COUPE TASSIN 1er tour à jouer au plus tard le 15/11/26				
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.2
1	3 VALLÉES 86 2	R3D	CHAUVIGNY 2	R2B
2	MONTMORILLON 1	R3A	POITIERS STADE 2	R3D
3	NEUVILLE 1	R2A	BUXEROLLES 2	R3C
4	VOUNEUIL BÉRUGES 1	R3C	ST SAVIN ST GERMAIN 1	R3A

Organisation du tour 1 de la Coupe Tassin 8 équipes pour 4 matchs

8 équipes de R2 et R3 non engagées ou éliminées de la Coupe Nouvelle Aquitaine

Prochaine réunion : mercredi 18 novembre 2026

Le président, Jean Louis OLIVIER

Réunion du mardi 27 octobre 2026
Procès-verbal n°9**Président :** M. Philippe BARRITAULT**Présents :** Mme Patricia PATRAULT, MM. Sébastien GAGNAIRE , Christian DUVERGER et Frédéric TURBEAU**Excusés :** Mme Sylvie TESSERAU et M Christian SAVIGNY

Le PV n°8 de la saison 2026 – 2027 est adopté sans modification.

DATES A RETENIR

- **Samedi 7 novembre** : Journée Football Diversifiée U11. Documents d'organisation transmis aux clubs
- **Samedi 14 novembre** : 2^{ème} phase U11

UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2026

La Commission rappelle que les éléments suivants sont **des critères incontournables**, qui comme son nom l'indique, sont **obligatoires pour être éligibles au classement du Challenge Départemental Jeunes**.

- 1) **PEF**
L'engagement est à effectuer sur Footclubs.
« Projet Clubs » → « Développer son club » → « Projet éducatif » → « Programme Educatif Fédéral »
- 2) **Les Défis sportifs**
Les documents ont été transmis par mail
- 3) **L'organigramme**
Le document a été transmis par mail.
- 4) **Date limite engagement Futsal**

DIVERS

- **L'utilisation de la FMI est obligatoire**
En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis uniquement par mail au District le lundi impérativement sous peine d'amende reconduite jusqu'à réception de ceux-ci.

Plusieurs clubs n'ont pas utilisé la FMI en ce début de saison, la Commission sanctionnera toute non-utilisation qui ne sera pas dûment justifiée par un rapport FMI.

- La Commission demande de bien noter les noms et numéros de licence des éducateurs et dirigeants présents sur le banc touche et de veiller à bien inscrire les numéros de licence et non les numéros de personne sur les feuilles de match papier en cas de dysfonctionnement de la tablette

REPORT DE MATCHS

Saison 2026-2027: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS

Cat.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U17/U16	A	1	19/09/26	79483579	Poitiers ASAC (1) / GJ Montasèvres (1)	Coupe Gambardella	31/10/2026*
U17/U16	B	1	19/09/26	79483609	Vivonne (1) / GJ 3 Vallées 86 (1)	Coupe Gambardella	31/10/2026*
U17/U16	D	1	19/09/26	79483668	GJ Dissay Beaumont (1) / GJ Montasèvres (2)	Coupe Gambardella	31/10/2026*
U17/U16	D	1	19/09/26	79483671	Buxerolles (1) / Châtelleraut Portugais (1)	Coupe Gambardella	31/10/2026*
U15 D2	A	2	26/09/26	79484193	Jaunay Marigny (1) / UCSE (1)	Motif impérieux	31/10/2026*
U13D1	A	2	26/09/26	79483853	Jaunay Marigny (1) / Châtelleraut FC (1)	Motif impérieux	31/10/2026*
U13D3	A	2	26/09/26	79569746	Jaunay Marigny (2) / GJ Cap Haut Poitou (2)	Motif impérieux	31/10/2026*
U13D3	E	1	19/09/26	79536137	Montmorillon (3) / GJ Vallée des Légendes (4)	Engagement tardif	31/10/2026*

*Date limite pour jouer les matchs. Il est possible d'avancer les rencontres après accord entre les clubs

SAISON 2026 - 2027 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes	Motif	à jouer le
U18	B	3	17/10/26	79397223	GJ VVM Chauvigny (2)	Migné Auxances (1)	Coupe Gambardella	31/10/2026*
U17	D	2	03/10/26	79397355	GJ Antoigné Ingrandes (1)	GJ Avenir 86 (1)	Coupe Gambardella	11/11/26
U17	D	3	17/10/26	79398720	Mirebeau/ASM (2)	GJ Antoigné Ingrandes (1)	Coupe Gambardella	28/11/26

CHALLENGE U17

Match n° 79397376 : Vivonne (1) – GJ Espoir Sud Poitiers (3) en poule G du 03/10/26

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux (PV n°6 du 7/10/26) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe du GJ Espoir Sud Poitiers (3) pour en donner le gain à l'équipe de Vivonne (1) (3-0, 3 points).

CHAMPIONNAT U15

Match n° 79483706 : Châtelleraut SO (2) – Migné Auxances (1) en U15 Départemental 1 poule A du 26/09/26

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux (PV n°7 du 14/10/26) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Châtelleraut SO (2) pour en donner le gain à l'équipe de Migné Auxances (1) (3-0, 3 points).

Match n° 79484194 : Châtelleraut FC (1) – GJ Antoigné-Ingrandes (1) en Départemental 2 poule A du 26/09/26

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux (PV n°6 du 7/10/26) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Châtelleraut FC (1) sans en attribuer le gain à l'équipe du GJ Antoigné-Ingrandes (1) qui conserve les points et les buts marqués lors de la rencontre (0-0, 0 point).

CHAMPIONNAT U15 à 8

A ce jour, les clubs qui désirent s'engager :

- En U15 à 8 : Loudun et GJ Montasèvres

La Commission regrette de ne pouvoir relancer le championnat à 8 en U15 faute de suffisamment de clubs engagés.

CHAMPIONNAT U13

Match n° 79484131 : Valdivienne (2) – Migné Auxances (3) en Départemental 3 poule F du 19/09/26

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux (PV n°6 du 7/10/26) qui donne match perdu par pénalité (15-0, -1 point) à l'équipe de Valdivienne (2) pour en donner le gain à l'équipe de Migné Auxances (3) (15-0, 3 points)

CHALLENGE DANSAC U13

CHALLENGE DANSAC 2ème TOUR -17/10/2026

A	Pts	Jongleries
Naintré (2)	9	247
GJ VVM Chauvigny (3)	6	455
Coussay les Bois (1)	3	179
ASM/Mirebeau (2)	-3	forfait

C	Pts	Jongleries
Montmorillon (2)	9	362
St Savin/Vicq/Paizay le Sec	6	202
Nieuil Mignaloux (2)	3	205
GJ Alliance ABCV (1)	-3	forfait

E	Pts	Jongleries
Neuville (3)	9	192
Châtelleraut FC (2)	6	471
GJ Cap Haut Poitou (2)	3	234
Poitiers CEP (2)	0	218

G	Pts	Jongleries
Poitiers Stade (3)	9	420
GJ Espoir Sud Poitiers (3)	6	249
Buxerolles (2)	3	298
Poitiers ASAC(2)	0	168

B	Pts	Jongleries
SO Châtelleraut (2)	9	530
Chasseneuil St Georges (1)	6	154
Thuré Besse (1)	3	184
Châtelleraut Portugais (2)	0	212

D	Pts	Jongleries
Poitiers Stade (2)	7	433
GJ VVM Chauvigny (2)	7	356
Poitiers ASAC (3)	1	141
Châtelleraut FC (3)	1	0

F	Pts	Jongleries
GJ Espoir Sud Poitiers (2)	9	570
GJ Sud Haut Poitou (2)	6	341
GJ Vallée des Légendes (3)	3	176
Neuville (2)	0	0

H	Pts	Jongleries
GJ Val de Clouère (1)	7	240
GJ Vallée des Légendes (2)	5	237
GJ Val de Vonne (2)	3	118
Montmorillon (3)	1	117

16 équipes qualifiées pour le 3ème tour
Samedi 12 décembre 2026

	Equipes	Pts	Poule
1	Naintré (2)	6	A
2	Coussay les Bois (1)	3	A
3	SO Châtelleraut (2)	9	B
4	Chasseneuil St Georges (1)	6	B
5	Montmorillon (2)	6	C
6	St Savin/Vicq/Paizay le Sec (1)	3	C
7	GJ VVM Chauvigny (2)	7	D
8	Poitiers Stade (2)	7	D
9	Châtelleraut FC (2)	6	E
10	Neuville (3)	9	E
11	GJ Sud Haut Poitou (2)	6	F
12	GJ Espoir Sud Poitiers (2)	9	F
13	Buxerolles (2)	3	G
14	GJ Cap Haut Poitou (2)	3	E
15	GJ Val de Clouère (1)	7	H
16	GJ Vallée des Légendes (2)	5	H

non qualifiée- déjà une équipe de qualifiée

pas de jonglerie

équipe qualifiée

3ème de la poule

meilleur 3ème

U11 ET U7-U9

• Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

• **L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30 pour les U11 et 10h pour les U7-U9.**

Les feuilles de plateaux et de licences à compléter sont sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes » et sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende**

RAPPEL :

Pour les clubs invités :

- De respecter les horaires fixés lors de l'élaboration des calendriers.
- De préparer au préalable la liste des joueurs participants licenciés.
- **En cas de défection de prévenir le responsable du plateau et d'envoyer un mail au District.**
- De donner sa feuille de licences au club organisateur, avant le début du plateau

A défaut de ne pas appliquer ces recommandations, la Commission se verra dans l'obligation de sanctionner :

- Envoi tardif des documents :10€ (renouvelé toutes les semaines jusqu'à réception)
- Non inscription de la licence : 10€/licence
- Participation d'un joueur non licencié : 62€
- Totalité des licences manquantes :50€

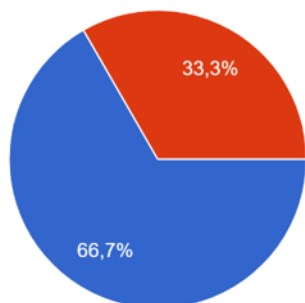
La licence dûment validée (par la Ligue) est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son Président.

U11

Résultats du Google Forms transmis aux clubs pour la 2^e phase U11

Souhaitez-vous, pour le niveau 3:

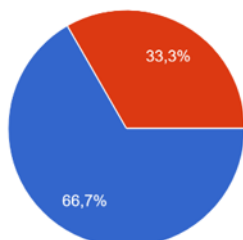
33 réponses



- Le maintien en poules de 8
(déplacements potentiellement plus longs)
- Le passage en poules de 4
(déplacements plus restreints mais même adversaires lors des 4 journées)

Au niveau 3, toujours dans le but de limiter les déplacements, êtes-vous favorables à ce que deux équipes d'un même club ou groupement soient à titre exceptionnel intégrées dans la même poule?

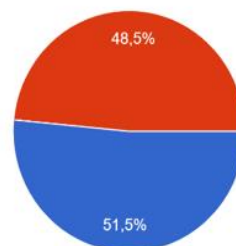
33 réponses



- Oui
- Non

Sur le même plateau?

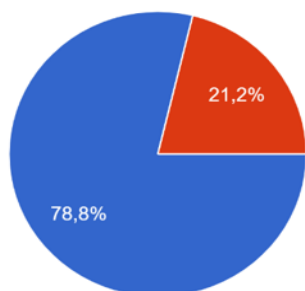
33 réponses



- Oui
- Non

Souhaitez-vous, pour le niveau 2:

33 réponses



- Le maintien en poules de 8
(déplacements potentiellement plus longs)
- Le passage en poules de 4
(déplacements plus restreints mais même adversaires lors des 4 journées)

Conclusion :

La majorité des clubs ayant répondu souhaitent rester sur des poules de 8 pour la deuxième phase avec la possibilité de mettre deux équipes du même club ou groupement dans la même poule et sur le même plateau.

**POULES U11
PHASE 2**

NIVEAU 1	
POULE A	POULE B
Buxerolles 1	Stade Poitevin 1
Châtellerauld Portugais 1	Nieuil l'Espoir 1
Châtellerauld FC 1	GJ Dissay Beaumont 1
GJ VVM Chauvigny 1	Poitiers 3 Cités 1
Neuville 1	SO Châtellerauld 2
Poitiers CEP 1	Montmorillon 1
SO Châtellerauld 1	Poitiers ASAC 1
Stade Poitevin 2	GJ Val de Clouère 1

NIVEAU 2			
POULE C	POULE D	POULE E	POULE F
ASM 1	Buxerolles 2	GJ VVM Chauvigny 3	GJ Foot Sud 86 1
Châtellerauld FC 2	Chasseneuil St Georges 1	Fontaine le Comte 1	GJ Sud Haut Poitou 1
GJ Antoigné Ingrandes 1	GJ VVM Chauvigny 2	Vouneuil Béruges 1	Migné Auxances 1
GJ Avenir 86 1	GJ Alliance ABCV 1	Poitiers ASAC 2	GJ Val de Vonne 1
GJ Cap Haut Poitou 1	GJ Vallée des Légendes 1	Smarves Iteuil 1	Valence en Poitou OC 1
Loudun 1	Vicq s/ Gartempe	Buxerolles 3	Nieuil l'Espoir 2
Neuville 2	Stade Poitevin 3	GJ 3 Vallées 86 1	Nouaillé 1

NIVEAU 3		
POULE G	POULE H	POULE I
Loudun 2	GJ Antoigné Ingrandes 2	Migné Auxances 2
Mirebeau 1	GJ Alliance ABCV 2	GJ Montasèvres 1
Nord Vienne / 3 Moutiers 1	Châtellerauld FC 3	Stade Poitevin 4
Sammarçolles 1	GJ Dissay Beaumont 2	GJ Sud Haut Poitou 2
UCSE 1	Coussay les Bois 1	Vouneuil Béruges 2
Thuré Besse 1	Naintré 1	Poitiers CEP 2
GJ Avenir 86 2	Chasseneuil St Georges 2	GJ Cap Haut Poitou 2
GJ Avenir 86 3	Jaunay Marigny 1	Neuville 3

NIVEAU 3	
POULE J	POULE K
	GJ Val de Clouère 2
Montmorillon 2	GJ Val de Vonne 2
GJ 3 Vallées 86 2	Vivonne 1
Valdivienne 1	Smarves Iteuil 2
Valdivienne 2	Fontaine le Comte 2
Mignaloux Beauvoir 1	GJ Vallée des Légendes 2
Saulgé 1	Buxerolles 4
GJ VVM Chauvigny 4	Poitiers ASAC 3

La 2^{ème} phase débutera le samedi 14 novembre 2026 (une journée de Football Diversifiée est prévue le samedi 7 novembre)

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

Toute transmission tardive des documents demandés sera amendée et ce jusqu'à réception dès la deuxième journée (03/10/26).

Plateau U7-U9 / Phase 1

Documents manquants à envoyer au plus tard le 26/10/26 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents.

Plateau du 03/10/2026 :

Secteur 8 à Valdivienne

La Commission demande au club **de Valdivienne** les documents suivants à recevoir pour le **02/11/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs U6-U7 et U8-U9 présents au plateau
- Les feuilles bilan

Amende de 20€ au club de Valdivienne

Plateau U10-U11 / Phase 1

La Commission demande au club de bien inscrire le nom de l'équipe sur le document des licences

Documents manquants à envoyer au plus tard le 26/10/26 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents dès la deuxième journée (03/10/26).

Plateau du 26/09/2026 :

Niveau 2 - Poule D site 1 à Buxerolles

La commission demande au club de **GJ Sud Haut Poitou** les documents suivants avant le **02/11/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs présents sur le plateau

Amende de 20€ au club de GJ Sud Haut Poitou

Plateau du 03/10/2026 :

Niveau 2 - Poule D site 1 à Buxerolles

La commission demande aux clubs de **Gj Sud Haut Poitou et Neuville** les documents suivants avant le **02/11/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs présents sur le plateau de équipes de Gj Sud Haut Poitou et de Neuville

Amende de 20€ au club de GJ Sud Haut Poitou

Amende de 20€ au club de Neuville

Niveau 3 – Poule H site 1 à Châtelleraut FC

La commission demande au club de **Chasseneuil St Georges** les documents suivants avant le **02/11/26** :

- La feuille de licences des joueurs présents sur le plateau

Amende de 20€ au club de Chasseneuil St Georges

Plateau du 10/10/2026 :**Niveau 1- Poule B à Stade de la Montée Rouge Châtelleraut**

La Commission demande aux clubs de **SO Châtelleraut et Stade Poitevin** les documents suivants avant le 02/11/26 :

- Les feuilles de licences des joueurs du SO Châtelleraut et du Stade Poitevin présents sur le plateau

Amende de 20€ au club de SO Châtelleraut

Amende de 20€ au club de Stade Poitevin

TRANSMISSION TARDIVE OU FMI MANQUANTE**Amende de 20€**

Match n°79483562 : Châtelleraut Portugais-SOC (1) –GJ Cap Haut Poitou (1) en U17/U18 poule A du 19/09/26 remis au 24/10/26

DIVERS

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président, Philippe BARRITAUT

La Secrétaire : Patricia PATRAULT

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 28 octobre 2026
Procès-verbal n° 09

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 08 (par voie électronique) du mercredi 21 octobre 2026 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).**Attention**

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Dissay	Poitiers Asac
Archigny	FC 3 vallées 86	Poitiers Cep 1892
Beaumont St Cyr	Fontaine le Comte	Poitiers Gibauderie
Blanzay	GJ Espoir Sud Poitiers	Quinçay
Boivre	GJ VVM Chauvigny	Sillars
Brion St Secondin	Ingrandes	Smarves Iteuil
Buxerolles	Jaunay Marigny	Sommières St Romain
Cenon / Vouneuil	Leigné sur Usseau	St Benoît
Cernay St Genest L'Envigne	Ligugé	St Julien l'Ars
Champigny	Lusignan	St Léger de Montbrillais
Chasseneuil St Georges	Lussac	St Maurice Gençay
Chatain	Mazerolles	Thuré Besse
Château Larcher	Migné Auxances	Usson l'Isle
Châtelleraut FC	Mirebeau	Valdivienne
Châtelleraut SO	Montmorillon	Valence en Poitou – Couhé
Chauvigny	Naintré	Vallée du Salleron
Coussay	Neuville	Vicq sur Gartempe
Coussay les Bois	Oyré Dangé	Vivonne
Dienné	Payroux Charroux Mauprévoir	Vouillé / Latillé
		Vouneuil Béruges

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 78802252 : Chauvigny (3) – ACG Foot Sud 86 (1) en poule B du 25/10/26

Courriel de confirmation de réserve du club d'ACG Foot Sud 86 (1).

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Chauvigny pour le motif suivant : des joueurs du club de Chauvigny sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier des équipes de Chauvigny que seule l'équipe de Chauvigny (1) ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match de l'équipe de Chauvigny (1) évoluant en National 2 poule B à savoir : Fontenay Vendée (1) – Chauvigny (1) du 17/10/26, qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de Chauvigny (2), évoluant en Régional 2 poule B jouait le même jour et à la même heure une rencontre de championnat à savoir : Panazol As (2) - Chauvigny (2) du 25/10/26, n'est pas concernée par cette réserve.

Rappel de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré(e) en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain (ou le surlendemain, s'il s'agit d'un match de Championnat de Ligue 2 décalé au lundi).

Considérant que l'équipe **de Chauvigny (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir .

Les droits de confirmation de réserve (46€) seront débités au club d'ACG Foot Sud 86.

Dossier classé.

Information complémentaire : en championnat, le règlement ne dit pas qu'une équipe de jeunes est supérieure à une équipe senior. Il n'y a que pour le Challenge des Réserves et le Challenge Marcel Renaudie que cette restriction est prévue.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 79050323 : Lussac (1) – Bouresse Queaux Moussac (2) en poule G du 20/09/26 à rejouer le 18/10/26

Courriel de confirmation de réserve du club de Lussac (18/10/26 à 20h53)

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 08 du 21/10/26, concernant la réserve transformée en réclamation du club de Lussac (18/10/26 à 20h53).

Motif de la réclamation :

La réclamation vise nommément les joueurs du club de Bouresse suivants : Quentin BROSSIER, Nathan MAGNAT, Sylvain CHAUSSY, Lionnel QUERRIOUX, Bastien DURIS, Alex TREME, Maelig LE TRESTE, Alban LARCHER BEBIEN, Christophe CERISIER, Haimuda SAAD ABDELHAI, Vincent TOUCHARD, Karl CHAUSSY, Arthur COLLIN.

Nous suspectons le club de BOURESSE CAS d'infraction flagrante à l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF, en ayant inscrit et fait participer sur la feuille de match un nombre de joueurs titulaires d'une licence « Muté » (et/ou « Muté Hors Période ») supérieur au quota maximal autorisé par les règlements pour cette compétition (maximum de 6 joueurs mutés dont 2 hors période maximum). En l'espèce, 13 joueurs sont suspectés d'entrer dans cette catégorie sur la feuille de match.

Nous demandons à la Commission compétente de procéder à la vérification des dates d'enregistrement et des statuts des licences des joueurs susnommés dans les fichiers fédéraux, et de faire appliquer les sanctions réglementaires prévues (match perdu par pénalité pour le club fautif).

Considérant que les clubs de Bouresse et Queaux Moussac ont été informés (avec copie du courriel de réclamation) et le club de Bouresse a répondu sans formuler d'observations par courriel (du 23/10/26 à 16h31).

La commission prend connaissance des réclamations pour les dire recevables.

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des licences des joueurs des clubs de Bouresse et Queaux Moussac que seuls les joueurs Quentin BROSSIER et Alban LARCHER BEBIEN sont mutés hors période.

Considérant, les dispositions de l'article 160.1.a des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football lesquels prévoient,

Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont au maximum deux joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Par ces motifs, dit la réclamation non fondée.

Considérant, les dispositions de l'article 120 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football lesquels prévoient,

1. Lorsque l'application des dispositions d'un article des présents règlements implique la prise en considération de la date d'une rencontre, celle-ci est la date réelle du match et non celle figurant au calendrier de l'épreuve, si ces dates sont différentes.

2. Toutefois et sauf disposition contraire, il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :

- à la date de la première rencontre, en cas de match à rejouer,

- à la date réelle du match, en cas de match remis.

Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des présents règlements.

3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.

Considérant, après vérification des enregistrements des licences des joueurs des clubs de Bouresse et Queaux Moussac que la licence du joueur Haimuda SAAD ABDELHAI a été enregistrée le 04/10/26 et validée par la Ligue Nouvelle - Aquitaine le 07/10/26.

Considérant que la rencontre en rubrique était à rejouer le 18/10/26 mais que la date initiale prévue au calendrier était le 20/09/26.

Considérant que tous les joueurs, dont la licence a été enregistrée postérieurement à la date de la première rencontre, ne pouvaient pas être inscrits sur la feuille de match la rencontre en rubrique.

Considérant que les clubs de Bouresse et Queaux Moussac ont méconnu les dispositions de l'article 120 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Par ces motifs, dit la réclamation fondée et donne match perdu par **pénalité à l'équipe de Bouresse Queaux Moussac (2) (3 – 0, -1 pt)** sans en attribuer le gain à l'équipe de **Lussac (1)** qui conserve les points et les buts marqués lors de la rencontre **(1-0, 0 point)**

Les droits d'évocation (soit 46 €) seront débités au club de Bouresse.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 80513924 : Ligugé (3) – FC 3 Vallées 86 (4) en Challenge des Réserves du 25/10/26
- Match n° 80513928 : Nieuil-l'Espoir (2) – Château Larcher (3) en Challenge des Réserves du 25/10/26
- Match n° 80513935 : Vivonne (2) – Poitiers Baroc (2) en Challenge des Réserves du 24/10/26

- Match n° 80515487 : Sèvres Anxaumont (3) - Mazerolles Sillars (1) en Challenge Marcel Renaudie du 25/10/26
- Match n° 80515494 : Vouneuil Béruges (3) - Vivonne (3) en Challenge Marcel Renaudie du 25/10/26

DIVERS

Courriels des clubs de : Chasseneuil St Georges, Smarves Iteuil, Vouneuil Béruges :

Réponses par courriel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 119 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.

COMMISSION DU RESPECT ET DE LA PRÉVENTION

Réunion du lundi 23 septembre 2026 Procès-verbal n°2

Président : M. CANTET Dominique.

Présents : Mmes LAGRANGE Marie-Hélène, STOURY Nadia, MM. BERNARDEAU Rémi, GALLAIS Raymond, PETONNET Bernard.

Excusés : MM. ARTUS Dominique, FRAUDEAU Daniel, GIRAUD Dominique, NICOLAS Jean-Marie, RIVIERE Patrick.

Début de réunion en présence d'Adeline URANGA.

Elle nous informe du départ prochain d'Hugo HEBRAS.

Les échanges portent essentiellement sur la mise en place de nos actions de début de saison.

COMMUNICATION

Réunion de secteurs, les représentants de la Commission seront les suivants :

- Coulombiers (05/10) : Dominique CANTET, Dominique GIRAUD, Raymond GALLAIS.
- Beuxes (09/10) : Dominique GIRAUD, Daniel FRAUDEAU.
- Châtellerauld (16/10) : Dominique GIRAUD.
- Dienné (19/10) : Jean Marie NICOLAS, Dominique GIRAUD.
- Poitiers (22/10) : Nadia STOURY, Dominique CANTET.

ACTION DE PRÉVENTION

- Réflexion sur une action complémentaire à la lecture des textes, notamment par la réalisation de vidéos par les clubs à partir d'une action du PEF, avec mise en avant des valeurs du Respect.
- La lecture d'un texte se fera également en accord avec la Commission des Jeunes.
- La Commission Féminine s'associe cette année à cette lecture pour les Séniors féminines.
- Il est prévu lors des réunions de secteur, en complément de cette lecture, de distribuer en format A3 le texte proposé afin de permettre un affichage dans chaque club.

ÉLECTION DU BUREAU

Le poste de Président ayant été déclaré disponible par Dominique CANTET, celui-ci a accepté, après échange, de conserver cette fonction pour une nouvelle saison.

Dominique ARTUS demeure secrétaire sachant que Marie-Hélène LAGRANGE assure son remplacement pendant sa convalescence.

CHALLENGE RESPECT ET CONVIVIALITÉ (D5)

Raymond Gallais a procédé à la centralisation des réponses faites par les clubs qui désignent le club de leur choix, poule par poule, au titre de la D5.

Le classement est effectué et les résultats seront communiqués par Raymond GALLAIS.

Peu de clubs ont participé, à l'exception de la poule E, et trop de clubs ont voté pour eux-mêmes, ce qui les exclut du challenge.

Prochaine réunion : lundi 23 novembre

Marie Hélène LAGRANGE, secrétaire de séance

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2026/2027

Stage Détection/Sélection U14 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2013.

MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026
à BEAUMONT

(Stade Municipal - Rue du Port (ou Route de Saint-Cyr) - 86490)

Rendez-vous à 14h15 précises
Terrain Honneur en herbe

Opposition contre l'équipe U15G du G.J Dissay/Beaumont

Liste des 16 joueurs retenus

- CHATELLERAULT S.O.C : SAVATIER Milo, METRO Mylan, DOS SANTOS TARELHO Ruben, KANDILA Imrane
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : LACAS Antoine
- NEUVILLE : HEUDE Raphaël, GOURDON Arthur, BARBOT Lyvann
- STADE POITEVIN F.C : DESMAZEAU Thomas, GUIRASSY Lamine, BROSSIER Théo, COUDREAU Arthur, REIGNE Gabriel, CISSE N'Faly, KABA Kaloko, BECHU Oscar

Chaque joueur devra se munir :

- de l'autorisation parentale ci-jointe (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)
- de son équipement complet de football
- d'une gourde

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter Anthony ALLOUIS, CTD PPF 86, au 0644283394.

INFORMATIONS DIVERSES



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2026-2027 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
 - J'AUTORISE le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
 - JE CERTIFIE que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. Si OUI, préciser :
- J'AUTORISE également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :

ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>

Centre de Perfectionnement Sportif U12 - U13 Gardiens de buts



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueurs gardiens de buts U12 - U13 comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

Lundi 5 octobre	Stade Serge Delhumeau De Neuville de Poitou (86170) 18h30 à 19h45 (rendez-vous 18h15)
Lundi 2 novembre	
Lundi 16 novembre	
Lundi 30 novembre	
Lundi 7 décembre	
Lundi 4 janvier	
Lundi 18 janvier	
Lundi 1 ^{er} février	
Lundi 1 ^{er} mars	
Lundi 15 mars	
Lundi 5 avril	

Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueurs
- Sensibiliser les joueurs aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacun au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueurs aux détections futures

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueurs devra se munir :

- de son équipement complet de gardien de but
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (à fournir lors de la 1^{ère} séance)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (à fournir lors de la 1^{ère} séance)

**En cas d'absence, merci de prévenir impérativement
Mr MARTIN Johan (06 44 18 89 15) ou SAVIGNY Christian (06 88 33 44 20)**

INFORMATIONS DIVERSES

Liste des joueurs U12 - U13 convoqués

1	AUGRAS Louison	GJ VAL DE VONNE	
2	BERNERON Théo	GJ VVM CHAUVIGNY	
3	BOUTIN Charly	FC VOUNEUIL BERUGES	
4	DORET Raphaël	STADE POITEVIN	
5	LECLERC Elliot	GJ CAP HAUT POITOU	
6	TAINÉ Louise	STADE POITEVIN	
7	ANDRAULT Lenny	GJ CAP HAUT POITOU	
8	BROHET Quentin	FC VOUNEUIL BERUGES	
9	CHARPENTIER Corentin	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
10	GARDILLE Antoine	GJ VALLEE DES LEGENDES	
11	JOUTEUX Sacha	GJ VVM CHAUVIGNY	
12	LAMOUREUX Adan	GJ VVM CHAUVIGNY	

INFORMATIONS DIVERSES



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2026-2027 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
 1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
 Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>

CHARTRE de FONCTIONNEMENT du CENTRE de PERFECTIONNEMENT SPORTIF

saison 2026 / 2027



Le fait d'être admis dans le Centre de Perfectionnement Sportif du District de football de la Vienne (C.P.S) entraîne l'adhésion aux règles énoncées ci-dessous :

ARTICLE 1 :

La responsabilité du C.P.S est confiée au Conseiller Technique Départemental responsable du « Plan de Perfectionnement Fédéral ».

Il coordonne une équipe éducative compétente et motivée, essentielle au développement du projet.

ARTICLE 2 :

La participation des joueurs/es à tous les entraînements, stages et matchs organisés dans le cadre du P.P.F est obligatoire (ou très fortement préconisée).

Il ne sera admis d'absence(s) que pour une raison réelle et sérieuse (dans des limites raisonnables), justifiée(s) au préalable auprès de l'éducateur responsable de la séance.

ARTICLE 3 :

Le C.P.S fonctionnera jusqu'à une date butoir que les jeunes doivent absolument respecter.

Les éducateurs se réservent toutefois le droit, en cours de saison, de réduire les effectifs pour des raisons pédagogiques, voire disciplinaires.

ARTICLE 4 :

Le C.P.S offre à des jeunes joueurs/es un complément de pratique et d'enseignement du Football.

Les séances d'entraînement dans le cadre des horaires du C.P.S ne peuvent en aucun cas se substituer à l'horaire obligatoire des entraînements clubs, mais elles viennent le compléter.

ARTICLE 5 :

L'esprit de groupe et de travail doit primer tout au long des séances, des matchs et des stages du C.P.S. Quiconque oublierait ce principe réduirait ses chances de réussite... Le travail doit être mené au maximum des possibilités.

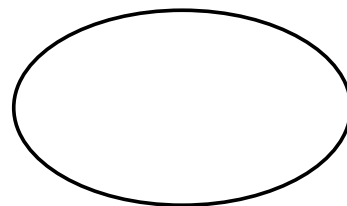
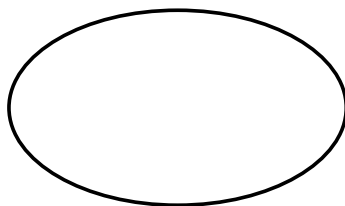
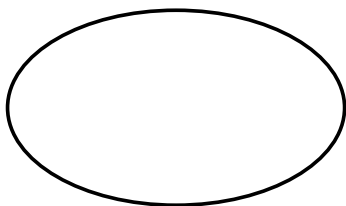
ARTICLE 6 :

La situation des joueurs/es pourra être réétudiée en cours de saison sportive. Le non-respect de cette charte peut entraîner une éviction du groupe.

ARTICLE 7 :

Dans l'ensemble des activités propres au C.P.S, joueurs/es et éducateurs représentent le District de la Vienne de Football. Ils doivent lui faire honneur par leur esprit et leur comportement.

Signature du jeune joueur(se) : Signature de l'éducateur : Signature des parents ou du tuteur légal :



IMPORTANT :

Ce document signé est à remettre au responsable des C.P.S, Anthony ALLOUIS ou au responsable « Gardien de Buts », Christian SAVIGNY ou Johan MARTIN dès le premier rassemblement.